

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2023

Le 18 Février 2023, à 17 heures 35, le Conseil municipal de MONT'SÉGUR s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Lionel SEGUELA, Premier Adjoint.

Présents : Bernard ALLIEU, Séverine BONNET, Geneviève ALBOUY, Cyril DELMAS, Charlie OLIVIER, Didier TREMOLIÈRES et Lionel SÉGUÉLA.

Absents : Nicolas DIGOUDÉ (procuration donnée à Séverine BONNET), Camille ARGIRAKIS, Sébastien MOUNIÉ.

Date de la convocation : 14 février 2023

Secrétaire : Charlie OLIVIER et Bernard ALLIEU

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT DU 28 OCTOBRE 2022

Vote : 7 votants, 7 voix pour.

II - DÉLIBÉRATIONS

Nous vous rappelons que l'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune.

Arrivée à 17h42 de Monsieur Cyril DELMAS

1- Délibération pour le recrutement d'un agent recenseur et coordonnateur

M. Lionel SEGUELA donne des explications au Conseil Municipal sur cette délibération.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'une rémunération brute forfaitaire de 600 Euros.

Vote : 8 votants, 8 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2- Délibération pour des décisions modificatives sur le Budget Principal n° 2 de l'année 2022

Après discussion, il a été demandé d'ajouter dans l'exposé de la délibération ce qui suit :

« Le Maire étant dans l'incapacité temporaire d'assurer ses fonctions pour des raisons médicales, le Premier (1^{er}) Adjoint, M. Lionel SEGUELA, assure son remplacement dans la gestion des affaires courantes de façon à maintenir le bon fonctionnement de la Commune. »

Vote : 8 votants, 8 voix pour.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

3- Délibération pour des décisions modificatives sur le Budget Annexe de l'année 2022

Vote : 8 votants, 8 voix pour.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

4- Délibération pour le reversement au Budget Général depuis le budget annexe « Activité Touristique » (AT) pour l'année 2021

Après discussion, M. Lionel SEGUELA informe au Conseil Municipal que le montant du reversement du Budget Annexe AT au Budget Général s'élève à la somme de 133.971 Euros.

Vote : 8 votants, 8 voix pour.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

5- Délibération pour le reversement au Budget Général depuis le budget annexe « Activité Touristique » (AT) pour l'année 2022

Après discussion, M. Lionel SEGUELA informe au Conseil Municipal que le montant du reversement du Budget Annexe AT au Budget Général s'élève à la somme de 149.193 Euros.

Vote : 8 votants, 8 voix pour.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

III – INFORMATIONS SUR LES AFFAIRES COURANTES

M. Lionel SEGUELA informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Signalement d'un problème avec les cloches de l'Eglise (marteau cassé ou autre). Une entreprise a été contactée pour trouver la cause du problème et le réparer. Un rendez-vous est prévu le lundi 27 février 2023.

- Un devis sur les futurs travaux de goudronnage sur la rue de l'Eglise, la ruelle du côté de la maison où habite M. Janos SIMON, sur le chemin du Sarrat, une partie du chemin de la Prades, a été établi pour un montant de 36.093,60 Euros.

Ce devis entre dans le cadre de la demande groupée de subventions sur les demandes de travaux de goudronnage par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (CCPO).

Il est précisé qu'une partie du devis sera à la charge de la Commune de MONTSEGUR.

La répartition serait la suivante :

- DETR : 45,20%
- FDAL : 30 %
- commune de Montségur : 24,80%

- La Mairie a reçu une demande des Pompiers pour le versement d'une subvention pour l'aide humanitaire suite au séisme en Turquie et en Syrie.

- Une réunion avec la Commission de Pilotage est prévue le 16 mars 2023 à 14 heures sur le projet d'installation de vignes par M. Tristan BERGEROT.

Le Conseil Municipal est dans l'attente d'un complément d'informations de M. Tristan BERGEROT concernant ce projet.

- La Mairie a reçu une demande des Jeunes Agriculteurs pour un soutien financier au stand de promotion du savoir-faire des jeunes agriculteurs qu'ils tiendront aux MONT D'OLMES le 22 février 2023.

- L'association Ariège Pyrénées organise une journée d'échanges sur l'accueil et l'activité du chemin des Bonshommes le 13 ou 14 mars 2023 (date précise à venir).

- La Mairie a reçu une demande de l'Agence de Développement Touristique (ADT) de l'AUDE pour le versement d'adhésion de l'année 2023 pour un montant de 1.500 Euros.

Le Conseil Municipal va demander des renseignements complémentaires sur l'adhésion auprès de l'Agence de Développement Touristique (ADT) de l'AUDE avant de prendre une décision sur l'adhésion de l'année 2023.

- M. Lionel SEGUELA a informé la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ariège que la Mairie avait du retard sur les paiements en raison de l'absence d'une secrétaire à la Mairie et de l'absence M. le Maire (problème de santé).

- Suite à une réunion à la Sous-Préfecture de l'ARIEGE le 25 janvier 2023, une réunion est prévue le 22 février 2023 à 16 heures entre la Mairie et la Communauté de Communes du Pays d'Olmes sur le projet du Musée à MONTSEGUR.

M. Lionel SEGUELA précise qu'une autre réunion est également prévue ce jour-là à 14 heures sur le thème « Coconstruire le contenu du Pied de Pog et échanger sur la signalétique » (lié au bâtiment d'accueil en cours de construction).

Les deux réunions auront lieu dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

- Dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS) des ateliers sur le Plan de Paysage MONTSEGUR - PAYS D'OLMES sont prévus les 2 mars 2023 (de 14h à 17h30) et 3 mars 2023 (de 9h à 12h) à BELESTA.

- M. Laurent SERVIERE de la réserve naturelle régionale du massif du Saint-Barthélémy doit présenter au Conseil Municipal le bilan de l'année 2022, exposer les projets et le budget pour l'année 2023.

La réunion de travail a été fixée au 24 février 2023.

- La Mairie a reçu une lettre de la Préfecture de l'ARIEGE informant que M. LAFFONT, Maire de FOUGAX ET BARRINEUF, a été élu président du comité de pilotage et de la structure porteuse de l'animation du site NATURA 2000 des Gorges de la Frau.

A ce sujet, le Conseil Municipal a été informé qu'un arrêté départemental a été pris pour arrêter le déneigement à la fin de la route menant au parking des Gorges de la Frau. Le but est de protéger la présence d'un couple de gypaètes barbus qui s'est installé dans les Gorges de la Frau.

- Une Assemblée Générale du Groupement Pastoral est prévue le 24 février 2023 à 13h30.
- Une consultation sur les chemins de randonnée faisant partie du Plan Territorial de Randonnée est actuellement en cours et se terminera le 28 avril 2023.
- La Mairie a reçu le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui devra être validé par délibération sous trois mois.
Pour information, le PLUi devrait entrer en vigueur en fin d'année 2023.
- M. Lionel SEGUELA a informé au Conseil Municipal avoir demandé à deux villageois de déposer avant la fin du mois de février 2023 une demande de déclaration préalable pour régulariser des constructions illégales.
En cas de non-respect de leurs obligations, l'Architecte des Bâtiments de France se déplacera à MONTSEGUR pour dresser un procès-verbal constatant des constructions illégales. Cela entraînera des sanctions pénales, civiles et administratives.
- L'employé municipal a travaillé sur l'entretien (tailles des noisetiers, etc.) autour du Château.
- M. Lionel SEGUELA a lu au Conseil Municipal une lettre de M. Jérôme LAGARDE annonçant sa démission en tant que conseiller municipal pour raison professionnelle.
La lettre est datée du 2 février 2023 mais n'a été remise à M. Lionel SEGUELA que le 17 février 2023.

IV – TOUR DE TABLE

* Mme Geneviève ALBOUY a informé le Conseil Municipal que l'association mission patrimoine mondial (AMPM) nous a adressé le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour validation, dans le cadre des travaux de restauration du château de MONTSEGUR.
Les demandes de subventions vont être envoyées aux différents partenaires (département, région, DREAL, DRAC,...).

* M. Cyril DELMAS signale que la poubelle des ordures ménagères au Pied du Pog déborde et évoque sa crainte des touristes ne ramassant pas leurs ordures en raison de l'absence de poubelles à Courtaluc.
En outre, il souhaite qu'un panneau d'information libre, au pied du pog, soit laissé à la disposition de la commune.

* Mme Séverine BONNET lit au Conseil Municipal une demande de M. Nicolas DIGOUDE, Maire :

« Qu'il soit porté au compte-rendu que le Maire traverse une période compliquée, que son état de santé nécessite plusieurs interventions chirurgicales. Compte-tenu des traitements et des interventions, il ne peut assurer ses fonctions dans de bonnes conditions. De ce fait, le Premier Adjoint assure l'intérim jusqu'à son rétablissement.

En revanche, le Maire demande au Premier Adjoint de lui rendre compte par mail de toute décision prise pour le bon fonctionnement des affaires communales. Il indique à l'ensemble du

Conseil Municipal n'avoir eu aucun échange avec le Premier Adjoint depuis le début de sa convalescence.

M. le Maire échange de façon régulière avec la secrétaire pour palier à ce manquement. Ces propos n'ont pas pour objectif de créer de l'animosité au sein du Conseil Municipal mais bel et bien de faciliter les échanges concernant les décisions à prendre. »

Suite à cette lecture, M. Lionel SEGUOLA, Premier Adjoint, répond que les décisions lui seront communiquées par la secrétaire de la Mairie et qu'il n'a pas le temps de lui envoyer des courriels compte tenu de la charge de travail. Toutefois, M. le Maire peut contacter M. le Premier Adjoint à tout moment par téléphone.

* M. Charlie OLIVIER signale qu'il faudrait vider plus souvent les containers jaunes. M. SEGUOLA lui répond que le SMECTOM s'est engagé à les vider à la première demande. A ce sujet, M. SEGUOLA informe avoir essayé de joindre sans succès cette semaine son interlocuteur du SMECTOM pour lui demander de vider les containers jaunes.

* Le Premier adjoint a donné la parole à Mme Nicole ROSAPPEL et Mme Lise BOUYCHOU.

Ces dernières ont interrogé le Conseil Municipal sur le projet du Musée et de son architecture. Le Conseil Municipal a répondu qu'on refusait le projet d'architecture (refus de démolir l'ancienne école, refus d'une seule pente de toit, refus des grandes baies vitrées) et que nous avons demandé des modifications à ce sujet. Au départ, ce bâtiment devait accueillir le centre d'interprétation du grand site, la maison de la réserve (espaces de travail et studios), le musée, etc. Compte tenu de l'espace contraint, il a finalement été proposé de ne plus y intégrer le musée mais de le maintenir à son emplacement actuel. Dans ces conditions, nous perdions notre salle municipale dont l'usage très large (réunions publiques, yoga, repas, fêtes...) n'était pas envisageable dans les salles prévues dans le nouveau bâtiment.

Il a été également porté à leur connaissance que la maison du grand site serait installée à MONTFERRIER.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 19 heures 20.